



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

### fonctionnement

#### Question écrite n° 133

#### Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les moyens attribués au centre hospitalier de Douai. Le personnel et les usagers n'hésitent pas à se mobiliser quand il s'agit de réclamer plus de moyens financiers et humains pour ce service public, car il en va de la qualité de la prise en charge des patients et des conditions d'exercice des professionnels. Les mesures d'économies imposées jusqu'à présent aux établissements de santé font peser de graves menaces sur la qualité de l'offre de soins, en particulier dans la région Nord-Pas-de-Calais, dans laquelle les indicateurs socio-économiques et épidémiologiques sont alarmants. Le CH de Douai est un établissement qui accueille toujours plus de patients. On peut y observer une polyvalence imposée, la généralisation des pratiques de contractualisation et une pénurie grandissante de personnel, ce qui conduit inévitablement à son surmenage et à sa flexibilité. Il lui demande s'il compte revaloriser les moyens attribués au centre hospitalier de Douai.

#### Texte de la réponse

Le centre hospitalier de Douai réalise chaque année plus de 40 000 séjours d'hospitalisation et joue donc un rôle de premier plan dans l'offre de soins hospitalière de son territoire. L'établissement a bénéficié d'un soutien financier important des pouvoirs publics pour mener à bien ses projets d'investissement, et notamment la reconstruction d'un nouvel hôpital de 550 lits et places et d'une plate-forme logistique. Il dispose désormais d'un outil de travail modernisé. Il continue de percevoir à ce titre des dotations versées chaque année par l'agence régionale de santé à hauteur de 8,3 M€, afin de l'aider à supporter le coût de ces investissements. L'établissement, qui a par ailleurs atteint l'équilibre budgétaire de 2010 à 2012, doit poursuivre les efforts engagés pour permettre une amélioration de la performance de ses organisations au bénéfice du patient, en s'appuyant sur l'action des personnels hospitaliers. Le centre hospitalier continuera de bénéficier des moyens financiers nécessaires à l'accomplissement de ses missions, dans un souci d'efficacité et dans le cadre du retour à l'équilibre des comptes de l'assurance maladie.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Jacques Candelier](#)

**Circonscription :** Nord (16<sup>e</sup> circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 133

**Rubrique :** Établissements de santé

**Ministère interrogé :** Affaires sociales et santé

**Ministère attributaire :** Affaires sociales et santé

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [3 juillet 2012](#), page 4232

**Réponse publiée au JO le :** [25 février 2014](#), page 1763